



*- proche
- solidaire
- efficace*

**A Monsieur Philippe KEMEL
Vice-Président Lycées, Schéma
Régional des Formations
Président du CTP local des Services de
la Communauté éducative**

Lille, le 7.01.2009

Objet : demande d'inscription de questions à l'ordre du jour du CTP local des Services de la Communauté éducative du 12 janvier 2009.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour de la séance du CTP local des Services de la Communauté éducative du 12 janvier 2009 les questions suivantes :

- **Dans le cadre de l'instauration de périodes d'astreintes de décision, d'exploitation et de sécurité dans le cas de la nécessité d'assurer une veille technique au sein des EPLE en matière de chauffage par les EMOP « chauffage », la rémunération est définie par arrêté ministériel du 24 Août 2006. Notre intervention se situe au niveau des modalités, son application et des moyens matériels qui seront mis à la disposition des agents pour accomplir cette mission. Que comptez-vous mettre en œuvre pour que les agents qui exercent au sein des EMOP « chauffage » puissent obtenir toutes les réponses aux questions qu'ils se posent aujourd'hui ? (récupération !, responsabilité !....)**
- **Les EPLE disposent chacun d'un réseau informatique conséquent pouvant compter jusqu'à entre 450 et 600 machines/ Afin d'assurer au mieux la maintenance informatique et l'entretien de ces réseaux, nous avons eu l'occasion d'évoquer la nécessaire création d'EMOP à spécialité informatique dans les différents bassins d'éducation. Nous aimerions savoir si cette proposition recueille un avis favorable de votre part et, si oui, quand celles-ci pourront être mises en place.**
- **Serait-il possible de faire un point sur les différents groupes de travail EMOP qui se sont tenus le 24 septembre 2008, les 6 et 7 octobre 2008 et le 15 décembre 2008 ? Où en est-on de l'implantation des 4 nouvelles EMOP ? (recrutement, moyens matériels, locaux....)**
- **Les groupes métiers ont commencé à être réunis, le Groupe Métier Accueil semble celui qui est le plus avancé, nous souhaiterions obtenir une première synthèse des travaux qui s'y sont déroulés.**
- **Une réunion « temps de travail » s'est tenue le 10 juillet 2008, d'autres réunion devaient être programmées ayant pour objets l'horaire annuel des agents Région, les autorisations d'absence et les obligations de service, pouvez vous nous informer**

des suites qui seront données à ce premier groupe de travail, et les échéances sur la programmation des dates des réunions futures.

- **Au vue de la pénibilité de certains travaux, voir ceux effectués en EMOP, comptez-vous proposer une augmentation de l'indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissant ?**
- **Au vue des incertitudes juridiques sur le recours au personnel « TOS » dans le cadre du déroulement des épreuves y compris le transport des copies, et au vue des nombreuses questions que les agents sont en droit de se poser sur ces missions qui ne sont pas inscrites dans la loi sur les transferts des personnels (loi du 13 août 2004), nous souhaiterions connaître votre position sur ce sujet.**
- **Une requête introductive d'instance a été mise en place contre Monsieur le Recteur par Monsieur le Président du Conseil Régional au sujet de 14 agents placés en position de détachement sans limitation de durée auprès de la Région Nord Pas de Calais alors qu'ils se trouveraient soit en disponibilité pour convenance personnelle, soit en disponibilité d'office, soit en congé de longue durée. La Région demande l'annulation des ces 14 arrêtés à notre grand étonnement et notre grande surprise, sachant que parmi ces 14 agents nombreux sont en situation très difficile (santé, socialement..), et que de plus il est quasiment impossible de pouvoir les réintégrer sur un poste état !!! Nous souhaitons connaître le motif de cette démarche, les noms des agents qui sont concernés par cette requête.**
- **Lors du CTP CE du 23 juin 2008,nous avons donné un avis sur les propositions de référentiel de dotations des postes de TOS dans les lycées, à la suite de cette avis, nous devons nous rencontrer pour évoquer certains points de ce référentiel, est-il programmer dans le cadre du dialogue social que nous souhaitons une prochaine réunion sur ce sujet, en effet nous souhaiterions que la ventilation des 100 postes qui doivent être créés à la rentrée 2009/2010 puissent se faire dans la transparence selon un barème qui aura été réellement discuté avec les organisations syndicales.**

Dans l'attente de nous revoir dans ce cadre, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Les Elus CGT

Copie :

- Monsieur Jean-Luc DELECLUSE, Directeur Général des Services,
- Monsieur Georges DE VREESE, Directeur Général Adjoint Organisation Ressources,
- Monsieur Xavier MAIRE, Directeur des Ressources Humaines,
- Monsieur Nicolas ZAENGEL, Chef du Service Communication interne et Relations sociales, DRH.

